

JOURNÉE RÉGIONALE

Vendredi 6 décembre 2024
14h à 16h

WEBINAIRE 2

FINANCEMENTS PUBLICS ET ACCÈS À L'ALIMENTATION

1er témoignage :

Banque Alimentaire du Jura

Jean-Louis Duprez



Banque Alimentaire
du Jura

Banque Alimentaire du Jura

POINT DE DÉPART

- Dons de courgettes par un maraîcher en grande quantité
- Envie d'améliorer la qualité de la ramasse
- Nécessité d'avoir des légumes rapidement disponible, propres, simples à cuisines
- Démarrage d'un travail en 2023 avec ce maraîcher sur quelques m² de terrain
- Grande satisfaction concernant le rapport créé entre la BA et le maraîcher et très bon retour sur la qualité des légumes

Banque Alimentaire du Jura

2024 – LAURÉAT DE L'AAP MIEUX MANGER POUR TOUS

- Proposition de travailler sur Champagnole avec 6600 m² de terrain mis à disposition par la ville dans une zone d'activité non constructible à proximité de la Banque Alimentaire
- Vérification de la capacité juridique du maraîcher pour lancer un tel projet : inscription à la Chambre d'Agriculture, à la MSA...
- Investissement dans une clôture, dans un hangar, dans des serres, des toilettes sèches et des plants (500) pour des courgettes, poireaux, choux, tomates, navets... (légumes connus par les bénéficiaires des adhérents à la BA)
- Les réservoirs d'eau des locomotives à vapeur sont utilisés pour puiser l'eau pour le maraîchage

Banque Alimentaire du Jura

UN PROJET MULTI-PARTENARIAL

- Un investissement à hauteur de 50 000€ rendu possible grâce au FNADT via la Préfecture du Jura pour 27 000€ et le reste du financement via des mécènes contre défiscalisation
- Un grand engagement de la ville de Champagnole
- Une relation « solide » entre le maraîcher et la Banque Alimentaire
- Un soutien de l'État via la DREETS pour l'AAP MMPT

Banque Alimentaire du Jura

LES PREMIERS RÉSULTATS

- 4,5 tonnes de légumes distribués en 2024 à l'ensemble des adhérents malgré une saison très mauvaise
- De très bons retours sur la qualité des légumes
- Prix fixés par le maraîcher via les prix de France Agrimer
- et prix maintenus toute la saison
- Offrir au maraîcher une rémunération juste et équitable de son travail via l'achat des légumes : « le maraîcher » doit vivre dignement de son travail
- Les bénévoles vont aider le maraîcher pour des tâches ponctuelles comme repiquer les légumes, désherber, récolter les légumes... en fonction du besoin du maraîcher et selon sa demande.

Banque Alimentaire du Jura

2025

- Un objectif de professionnaliser le projet avec des investissements sur le paillage, l'irrigation par goutte à goutte, des panneaux photovoltaïques et une pompe directement reliée au réservoir.
- Mise en place d'une chaîne de solidarité avec des agriculteurs qui sont venus gratuitement épandre du fumier sur le terrain
- Des discussions en cours avec d'autres collectivités pour développer et financer cette action
- Un projet pédagogique est en cours avec et pour les enfants des écoles primaires autour du potager

Banque Alimentaire du Jura

BILAN

- Le modèle est à disposition de tous ceux qui souhaitent en savoir plus
- Les membres de la BA39 : « sont heureux de l'avoir fait, même si c'est un projet un peu fou, si c'était à refaire, on le referait. »
- Un reportage a été réalisé par France 3 à la télévision :
- <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/jura/20-tonnes-de-legumes-la-banque-alimentaire-du-jura-se-lance-dans-le-maraichage-pour-repondre-aux-besoins-de-ses-beneficiaires-2982326.html>

Webinaire 2 : témoignage Banque Alimentaire du Jura

→ *ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS*

2ème témoignage :

**DREETS
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Service Fonds social européen**

Sophie ENGELHARD
Valérie BONGRAND

PRESENTATION DU FSE +

Lien de la vidéo : <https://youtu.be/oy-3TfmyZ1w?si=HC4zGjSG3Tljqdky>

PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS FSE + AIDE MATÉRIELLE

PRESENTATION DE L'AAP FSE+ AIDE MATÉRIELLE

QUELLES ACTIONS ÉLIGIBLES ?

- **L'aide matérielle de base aux personnes les plus démunies, y compris les enfants, les populations exclues et sans-domicile fixe, fournie gratuitement, sans discrimination, en respectant la dignité des bénéficiaires finaux.**

Trois grandes catégories de biens concernées : les produits d'hygiène corporelle, les produits de soins ne nécessitant pas de prescription médicale, les produits d'habillement.

Pour les biens collectés à la suite de dons, seuls le transport et la distribution sont éligibles à l'AAP.

ET

- **La mise en place de mesures d'accompagnement social complémentaires permettant a minima une orientation vers les services compétents d'insertion sociale.**

PRÉSENTATION DE L'AAP FSE+ PRIORITÉ 5.M - AIDE MATÉRIELLE

QUELS CANDIDATS ELIGIBLES ?

- Tout organisme privé ou public compétent ou ayant une expertise dans le domaine de l'assistance matérielle (associations, entreprises de l'ESS, ...)

NB: les têtes de réseau financées au volet central qui ont la même entité juridique (SIRET) en région ne peuvent pas émarger à l'AAP.

Les candidatures en consortium ne sont pas éligibles

QUEL PUBLIC CIBLE ?

- Les personnes exposées à la pauvreté, à l'exclusion, aux discriminations ou à des difficultés d'accès aux droits

NB: pas de donnée individuelle relative à ces publics à collecter mais enquête anonyme auprès d'un échantillon de participants.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- **Période de réalisation** : 01/01/25 – 31/12/25 (6 mois minimum - 12 mois maximum)
- **Périmètre géographique** : Région Bourgogne-Franche-Comté
- **Montant minimum FSE+** : 3 000 €
- **Montant minimum coût total éligible** : 3 334 €
- **Taux cofinancement FSE +** : 20 % minimum – 90 % maximum
- **Avances** de trésorerie possible

!/ \ Date limite de dépôt des projets : 28 février 2025

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

QUELLES DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

- Les coûts relatifs à l'achat de biens de première nécessité
- Les coûts relatifs au transport des biens jusqu'au lieu de stockage
- Les coûts relatifs à la logistique : coûts administratifs, coûts de transport du lieu de stockage aux lieux de distribution, coûts de stockage, coûts de préparation en vue de la distribution
- Le coût des mesures obligatoires d'accompagnement des bénéficiaires

***Mais seules les dépenses relatives à l'achat de biens
(et les coûts de transport éventuel afférents vers le lieu de stockage)
peuvent être valorisées au réel***

MONTAGE FINANCIER

DEUX PROFILS DE PLAN DE FINANCEMENT PROPOSES DANS L'AAP

Selon le type d'opération :

➤ Forfait de 7%

Dépenses (au réel) d'achat des biens et coûts de transport éventuel vers un lieu de stockage/distribution
+ application d'un taux forfaitaire de 7% pour couvrir le coût des mesures d'accompagnement.

➤ Forfait de 14 % *(si lieu de stockage différent du lieu de distribution)*

Dépenses (au réel) d'achat des biens et coûts de transport éventuel vers un lieu de stockage + coût de transport vers un lieu de distribution différent + taux forfaitaire de 14% pour couvrir les frais logistiques (7%) et les mesures d'accompagnement (7%).

LES OBLIGATIONS LIEES A UNE SUBVENTION FSE

- **PUBLICITÉ** : mention du cofinancement FSE+ sur tous les outils de communication liés au projet : réseaux sociaux, site web, affiches, goodies, ...)
- **COMPTABILITÉ ANALYTIQUE** : ou a minima codification comptable adéquate
- **TRAÇABILITÉ ET CONSERVATION DES PIÈCES**
- ...

CONTACTS / RESSOURCES

CONTACTS

- Cellule FSE : dreets-bfc.fse@dreets.gouv.fr / 03 80 76 29 08
- Valérie BONGRAND : valerie.bongrand@dreets.gouv.fr / 03 80 76 99 39

SITES UTILES

- Le site du programme national FSE+ : <https://fse.gouv.fr>
- Le site de la DREETS sur la page et sa boîte à outils du porteur de projet
<https://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr/La-Boite-a-outils-du-porteur-de-projet-FSE-les-documents-a-telecharger>
- La plateforme de dépôt et de gestion MDFSE+ :

Webinaire 2 : témoignage DREETS BFC

→ *ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS*

3 ème témoignage :



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à la prévention et
à la lutte contre la pauvreté

La tarification sociale dans les cantines

Johanna BOUHERET

PRESENTATION DU DISPOSITIF CANTINE A 1€

Lien de la vidéo : <https://www.dailymotion.com/video/x82dm5v>

Présentation générale

- **Double constat :**
 - 80% des communes > 10.000 hab ont mis en place une tarification sociale contre 37% des communes < 10.000 hab.
 - Les enfants des familles modestes sont deux fois moins nombreux à manger à la cantine que les enfants de familles aisées.
- **Importance de la cantine**
- **Objectif fondateur**
 - Faire (re)venir des enfants à la cantine en réduisant les coûts pour les familles

Présentation générale

- **Objectifs pour les familles :**
 - Réduire les inégalités et donner à chaque enfant les moyens de la réussite
 - Favoriser les apprentissages scolaires
 - Favoriser l'apprentissage du vivre-ensemble
 - Favoriser une alimentation saine et équilibrée
- **Objectifs pour les communes :**
 - Assurer une meilleure inclusion de tous les élèves à l'école
 - Réduire les impayés de facture de cantine

Présentation générale

- **Dispositif :**
 - Subvention de 3€ par repas
 - Convention de 3 ans avec l'ASP facturé au tarif social
- **Depuis 2019 (stratégie nationale de lutte contre la pauvreté)**
 - Plus de 2 600 collectivités inscrites (78 en BFC)
 - Plus de 35M de repas servis à un tarif social
 - Moyenne de 181.000 élèves bénéficiaires en 2023
 - Budget Etat : plus de 100M €

Conditions d'éligibilité

1. Les communes qui perçoivent la **dotation de solidarité rurale – fraction péréquation** ou les EPCI/regroupements (si 2/3 résident dans communes éligibles)

→ Soit environ 10.000 communes en France et 1917 en Bourgogne France Conté
(21 : 676 / 25 : 552 / 39 : 158 / 58 : 83 / 70 : 177 / 71 : 153 / 89 : 95 / 90 : 23).

2. Les communes qui ont mis en place une **tarification sociale** des cantines tant qu'il y a : - 3 tranches de tarif

- un tarif de 1€ maximum = tarif social
- tarif social réservé aux familles ayant un QF < ou égal à 1000€.

3. Les écoles maternelles et élémentaires, uniquement sur le temps scolaire
(pas périscolaire)

Nouveauté 2024

- Pour encourager les communes à mettre en place la loi EGAlim : 1€ supplémentaire peut être versé par repas facturé au tarif social.
Objectifs Egalim = au moins 50% de produits durables et de qualité dont 20% de bio.
- **Conditions pour en bénéficier :**
 - Convention ou avenant avec l'ASP
 - Inscrire la/les cantines sur la plateforme 'ma-cantine.agriculture.gouv.fr'
 - Année 1 : uniquement inscription sur la plateforme,
 - Année 2 : Télédéclarer les données d'achat,
 - Année 3 : Vérification de l'atteinte des objectifs.

Outils pour les communes

- Site internet de l'ASP :
- Savoir si la commune est éligible : « documents utiles »
- Récupérer le QF des familles :
 -
 - <https://www.hubee.numerique.gouv.fr/>
- EGAlim :

Documents utiles

- [Liste des communes éligibles à la DSR péréquation](#) 
XLSX – 1.17 Mo
- [Convention triennale Etat/collectivité](#) 
PDF – 0.63 Mo
- [Avenant EGAlim](#) 
PDF – 0.63 Mo
- [Présentation de la mesure](#) 
PDF – 0.97 Mo
- [Foire aux questions](#) 
PDF – 7.72 Mo
- [Le pouvoir de représentation de la personne morale](#) 
PDF – 0.63 Mo
- [Simplifiez vos démarches avec PUMA](#) 
PDF – 0.11 Mo
- [Guide usagers dématérialisation Cantines 1€](#) 
PDF – 3.94 Mo
- [Pas à pas PUMA](#) 
PDF – 1.62 Mo

Webinaire 2 : Cantines à 1€

→ *ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS*

4 ème témoignage :

Le programme Mieux Manger Pour Tous

Adeline Gauthier-Florin

Contact : adeline.gauthier-florin@dreets.gouv.fr

Sites internet :

<https://solidarites.gouv.fr/cocolupa-1^{er}-cycle-de-travail>

<https://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr/Aide-alimentaire>



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à la prévention et
à la lutte contre la pauvreté

Webinaire 2 : Le Programme Mieux Manger Pour tous

- Les moyens nationaux => achats de denrées de qualité auprès des têtes de réseau
- En BFC : Mise en œuvre d'appels à projet en 2023 et 2024
 - **Axe 1. Le développement d'alliances locales de solidarités entre acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire**
 - **Axe 2. La participation aux actions de lutte contre la précarité alimentaire au sein des projets alimentaires territoriaux (PAT)**
 - **Axe 3. Le soutien aux expérimentations portant la transformation de l'organisation de la lutte contre la précarité alimentaire**
 - **Axe 4. L'amélioration de la couverture des zones blanches**

Webinaire 2 : Le Programme Mieux Manger Pour tous

Sur 2 ans:

- 72 dossiers déposés
- 36 projets retenus

Répartition géographique des projets retenus :

	Projets régionaux	Inter-départementaux	Côte d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne
2023	2	4	4	0	4	2	3	2	1
2024	0	6	1	3	0	1	1	1	1
TOTAL	2	10	5	3	4	3	4	3	2

NB: au niveau du Territoire de Belfort, des projets interdépartementaux interviennent sur ce département.

Webinaire 2 : Le Programme Mieux Manger Pour tous

Les axes dans lesquels les projets retenus interviennent :

	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
2023	18	9	12	6
2024	7	6	9	3
TOTAL	25	15	21	9

NB: un même projet peut s'ancrer dans plusieurs axes

LA SUITE ...

- **WEBINAIRE 3** : Financements privés au sein de l'aide alimentaire
Jeudi 23 janvier 2025 de 14h à 16h

JOURNÉE RÉGIONALE

Vendredi 06 décembre 2024
14h à 16h

WEBINAIRE 2

FINANCEMENTS PUBLICS ET ACCÈS À L'ALIMENTATION

Merci pour votre attention